



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
03/06/2026 à 10h11
Date de transmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-076

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Création de Commissions Administratives Paritaires (CAP) communes entre la Ville d'Etampes et ses établissements publics rattachés : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Caisse des Ecoles (CDE)

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONVIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260609-VI-DEL-2026-076-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 262-6 ; L. 263-1 et L. 263-3 ; L. 264-1 à L. 264-2 ; L. 261-2 à L. 261-4 ; L. 262-5 à L.

Vu l'avis du CST en date du 2 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Générale du 2 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une CAP commune compétente pour l'ensemble des agents de la Ville d'Étampes, du CCAS et de la CDE pour l'examen des questions dont elle a compétence et notamment certaines décisions individuelles concernant les fonctionnaires ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section au sein de la collectivité est intervenue le 11 mai 2026 soit au moins 6 mois avant la date du scrutin arrêtée au 10 décembre 2026 ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales se sont prononcées favorables à la constitution de CAP commune à la Ville, le CCAS et la CDE pour chaque catégorie statutaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'une Commission Administrative Paritaire commune compétente pour les agents de la commune d'Étampes, du CCAS et de la CDE, pour chaque catégorie A, B et C ;
- Place cette CAP auprès de la commune d'Étampes,
- Dit que la composition de la CAP pour chaque catégorie sera fixée par arrêté,
- Informe Monsieur le Président du CIG de la Grande Couronne de la création d'une CAP commune,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Gilles BAYART
Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 16 JUIN 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.